



Commissaire enquêteur
Gérard Farré-Ségarra
6, rue de Bellevue
89330 Saint Julien du Sault

Bailly Romainvilliers, le 22 mars 2022

Objet : Note pour le commissaire enquêteur pour rassurer le haras de la Merlucherie qu'ils n'auront pas de soucis, pas de bruit, pas de poussières retombant sur les pâtures.

L'unité de valorisation de granulats de caoutchouc de pneus usés est une unité de référence de très petite capacité par rapport aux projets industriels envisagés et qu'Alfyma est appelé à vendre en France et en Europe.

L'objectif de cette unité est de démontrer que :

1. Les choix technologiques adoptés dans cette unité seront utilisés dans les futures installations commerciales.
2. Alfyma a pris l'option de sélectionner les solutions les plus adaptées aux besoins du procédé. En quelques mots, les équipements seront imposés dans les projets futures.
3. Cette unité est une vitrine pour nos futurs acheteurs. Nous devons donc « montrer » qu'elle peut fonctionner sans aucune nuisance pour les riverains et en particulier pour le haras de la Merlucherie et l'écurie attachée.

En l'occurrence :

- Aucun rejet de poussières ou de gaz toxiques ne polluera les pâtures qui sont broutées par les chevaux.
- Aucune odeur, ou bruit ne dérangera les clients et les chevaux



- Que le procédé de pyrolyse fonctionne comme décrit dans toutes les rubriques de la demande ICPE en respect des règles les plus éveillées possibles puisque ce procédé est appelé à être commercialisé dans la plupart des pays.
- Les futurs clients, acheteurs d'une future grande unité de valorisation par pyrolyse de caoutchouc de pneus seront invités à constater par eux-mêmes combien cette unité est respectueuse de l'environnement immédiat du site et en particulier que le haras situé à côté n'aura de griefs à formuler. Dans le cas contraire, Alfyma ne pourra vendre aucune unité ... et les résultats seront désastreux.

Ce projet est supporté avec beaucoup d'intérêt par les services de l'état, la région et BPI France qui a décidé de supporter ce projet ambitieux PIAVE « Projets industriels d'avenir », projet industriel porteur de perspectives d'activité et d'emploi.

Tout manquement à cet engagement de « qualité totale » du respect de l'environnement et du voisinage sera rédhibitoire ! Nous inviterons donc nos voisins du haras de nous rencontrer et nous signaler tout incident éventuel.

Questions du commissaire enquêteur.

1°) Un prototype de réacteur à pyrolyse fonctionne ou a fonctionné à Bailly-Romainvilliers (77). Quelle a été la durée de l'essai ? Se poursuit-elle encore ou a-t-elle cessé et dans l'affirmative depuis quand ?

2°) Lors de ma visite sur le site de Saint Valérien le 11 janvier 2022 vous m'avez indiqué que vous prévoyez, dans un premier temps, de n'installer qu'un seul réacteur à pyrolyse sur les cinq prévus. Est-ce toujours d'actualité ?
Si oui pouvez-vous fixer dès maintenant le délai qui pourrait s'écouler entre la mise en fonction du réacteur n°1 et l'installation des quatre autres ?

Réponses : Un premier dossier de développement (avec OSEO Innovation, contrat n° A07111032 Q) a permis la définition d'un réacteur vérifiant que le procédé inventé par les inventeurs, et dont Alfyma a fait l'acquisition (transfert de technologie effectué) fonctionnait en service continu et qu'il pouvait être envisagé de l'exploiter industriellement.

De nombreuses études ont été réalisées entre 2008 et 2012 (Test expérimentaux arrêtés en 2012) :

- Rapport technique et financier de fin de programme
- Préparation du dépôt de brevet, WO 2010/139888A1, en France, Europe et mondial, incluant :
 - o Etude la brevetabilité du procédé
 - o Etude de la liberté d'exploitation du procédé
 - o Etude par UTC (UTEAM) rapport en juin 2012 : reproduction expérimentale des conditions opératoires de 5 brevets existant cités dans le rapport de recherche édité par le Cabinet Lavoix
- Le réacteur prototype a fonctionné et été modifié plusieurs fois entre 2008 et 2012, avec production de lots de carbonisat (noir de carbone de pyrolyse) qui ont été expertisés par
 - o Les laboratoires de l'Université de Compiègne et



- Dans 3 laboratoires spécialisés en formulation de caoutchouc (2011 et 2012) à partir des dernières productions, après arrêt des tests satisfaisants.
- Sur la base des informations expérimentales, une étude de faisabilité stratégique et une pré-étude de marché en Europe, a été menée par un cabinet parisien spécialisé (Développement et Conseils) visant à confirmer l'intérêt de ce procédé et incluant un plan de faisabilité économique qui a abouti au deuxième contrat BPI France PIAVE SERRIS.
- 2017 : demande d'autorisation temporaire (accordée mais non utilisée) d'exploitation d'un pilote (avec réacteur électrique) sur un site avec un partenaire industriel SIREDOM (Centre Ecosite de Ver le Grand). L'étude ICPE complète a été conduite par le bureau d'étude spécialisé (Environnement & Entreprises). Ce projet a été requalifié pour finalement s'installer sur le site de Saint Valérien (89).
- 2019 : À la suite de la non-disponibilité du site SEMARDEL, Alfyma décide de monter le dossier définitif de l'unité sur le site de Saint Valérien en 2 phases appelées PIL 02/A et PIL 02/B, objet du dossier actuel.

2° : Le programme en cours, est soumis à un contrat PIAVE avec BPI France qui a imposé de réaliser le programme complet dénommé SERRIS sur une durée de 3 ans, incluant :

- La construction de l'unité dans sa version définitive avec un module de pyrolyse pouvant recevoir dans un premier temps un réacteur tubulaire de pyrolyse (version dénommée PIL 02/A) de capacité nominale de traitement de 300 t/an de granulats de caoutchouc. Durée prévue des essais du réacteur pendant quelques mois.
- Après analyse satisfaisante des résultats techniques (contrôle des performances thermiques du réacteur) et analyses satisfaisantes

des produits finis de la pyrolyse, fabrication de 4 autres RT de pyrolyse jusqu' à la pleine, capacité de 1 500 t/an de caoutchouc

Fait à Bailly Romainvilliers, le 22 mars 2022

Angelo Da Silva

Président



Christian D'EMAL

Directeur Développement & Procédés

